

# TÉLÉCABINES

PROJET DE TRANSPORT PAR CÂBLE  
Cenon-Lormont ↔ Bordeaux



CAHIERS D'ACTEURS

MODE D'EMPLOI

Concertation du 28 novembre 2022 au 13 février 2023



**Dans le cadre de la concertation en cours (du 28 novembre 2022 au 13 février 2023) sur le projet de transport par câble, Bordeaux Métropole propose à toutes les personnes morales de s'exprimer sur le projet grâce à un cahier d'acteurs.**

## UN CAHIER D'ACTEURS, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Le cahier d'acteurs est le mode de participation spécialement conçu pour les personnes morales : entreprises, associations, organismes publics, parapublics ou privés, collectivités territoriales, syndicats professionnels.

Le cahier d'acteurs est un véritable exposé argumenté, une prise de position d'un collectif, expert ou non, sur le projet de transport par câble.

Comme pour toutes les contributions, le cahier d'acteurs est une participation libre et volontaire. Son contenu relève de la totale responsabilité de ses auteurs et n'engage qu'eux-mêmes.

## MODE D'EMPLOI

Le cahier d'acteurs c'est un format unique : **5 pages A4 maximum quadrichromie, 10.000 caractères** (espaces compris) maximum, avec la possibilité d'y adjoindre des photos, des dessins et des graphiques.

Pour visualiser le nombre de caractères, il vous faudra sélectionner le texte, réaliser un clic gauche avec la souris de votre ordinateur et enfin, cliquer en bas à gauche du document sur l'onglet indiquant le nombre de pages. Une fenêtre s'ouvre alors indiquant le nombre de caractères contenus dans le texte.



Ils doivent porter uniquement sur le projet de Transport par Câble. Ils seront publiés par Bordeaux Métropole sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>) afin d'être mis à la disposition du public.

Avant d'être publié sur le site de la participation dans un délai d'une semaine après réception, chaque cahier d'acteurs sera lu afin de vérifier sa conformité au cadre défini (nombre de pages, de caractères, objectifs, règles de bonnes conduites). Il vous sera ainsi demandé de communiquer les coordonnées d'un référent afin de valider votre contribution. Aucune relecture orthographique et de fond ne sera réalisée. Chaque cahier d'acteurs doit être envoyé au format PDF et sera publié en l'état après validation.

Vous pouvez transmettre vos cahiers d'acteurs à l'adresse mail suivante : [telecabines@bordeaux-metropole.fr](mailto:telecabines@bordeaux-metropole.fr)

## LES REGLES DE BONNE CONDUITE

Pour être publié, il est indispensable que la contribution écrite respecte les règles suivantes :

- Qu'elle soit rédigée en français ;
- Qu'elle soit argumentée ;
- Que son auteur soit clairement identifié ;
- Qu'elle respecte le mode d'emploi prévu (5 pages A4 maximum quadrichromie, 10.000 caractères maximum, avec la possibilité d'y adjoindre des photos, des dessins et des graphiques) ;
- Qu'elle ne contienne aucun propos injurieux.

Si vous rencontrez un problème technique concernant le dépôt de votre cahier d'acteurs, vous pouvez contacter [telecabines@bordeaux-metropole.fr](mailto:telecabines@bordeaux-metropole.fr)

### CONTACT

Equipe Projet du Transport par Câble

[telecabines@bordeaux-metropole.fr](mailto:telecabines@bordeaux-metropole.fr)

